

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Times* et le *Morning-Post* sont autorisés à déclarer que la reine ouvrira en personne le parlement anglais.

Le *Star* et le *Daily News* disent que la réponse du comte Russell à la députation de Bradford a été mal comprise, et que le ministre présentera un projet de réforme électorale de nature à pouvoir être accepté par les libéraux. Le *Morning-Post* croit, au contraire, à un ajournement. Tout est donc encore indécis.

Le procès des Fenians continue ; et le lord-lieutenant de l'Irlande a destitué le gouverneur de la prison de Richmond.

L'insurrection de la Jamaïque est-elle complètement étouffée? On le disait depuis quelques jours. Mais maintenant les dépêches anglaises sont moins affirmatives.

Nous n'en sommes pas surpris. En effet, s'il est vrai, comme le répète encore l'*International*, qu'on ait fusillé ou pendu deux mille nègres depuis l'arrivée des troupes, c'est un véritable massacre, qui, loin d'arrêter le soulèvement, doit le provoquer.

On ne se borne pas d'ailleurs à massacrer ainsi deux mille hommes. Les établissements des noirs ont été détruits, leurs maisons rasées, et leurs villages ne sont plus qu'un monceau de ruines. Non-seulement la loi martiale est partout en vigueur, mais les soldats de l'Angleterre pillent tout ; et si à leur approche les habitants s'enfuient, ils tirent dessus et les tuent comme des bêtes fauves. Voilà la civilisation anglaise, la liberté britannique !

Le *Diario Espanol* dit avoir la preuve que la France et l'Angleterre ne veulent pas entraver le droit qu'a l'Espagne de veiller à son propre honneur. Sans nul doute. Mais les interminables commentaires de M. Bermudez de Castro ne parviendront pas à prouver que le gouvernement de Madrid ait contre le Chili des griefs assez sérieux pour porter ainsi une atteinte considérable au commerce européen dans ces parages.

Toutes les puissances se sont émues ; le corps diplomatique a protesté ; et la situation, déjà si grave, de l'Espagne devrait lui conseiller d'éviter avec soin ces occasions de conflit, ou du moins de se hâter d'en sortir par une prompt médiation.

Une correspondance adressée de Königsberg au *Journal des Débats* confirme textuellement tout ce que nous avons dit sur les préparatifs militaires de la Russie.

Voici le manifeste du parti progressiste espagnol. L'importance de ce document nous engage à en reproduire le *texte complet* :

« Le ministère qui, par les volontés de la couronne, dirige aujourd'hui les destinées du pays et a dissous le dernier congrès, est la négation la plus éloquente du gouvernement parlementaire. Le parti progressiste se voit aujourd'hui forcé d'examiner si la retraite à laquelle l'ont condamné des procédés arbitraires inouïs, et des violences laissées sans châtiement, ne fera pas écrouler les derniers restes de notre édifice constitutionnel, ou si, au contraire,

c'est une preuve de dignité pour le présent et un gage de triomphe pour l'avenir.

» Le Comité central ne s'illusionne pas sur les circonstances critiques que traverse l'Espagne. Il sait que la calomnie emploiera contre elle tous ce dont elle dispose. Il connaît l'agitation des esprits, le discrédit de nos valeurs, la paralysie du commerce et de l'industrie, triste héritage des administrations conservatrices.

» Le comité central apprécie la gravité de la mesure qu'il doit prendre ; il en prévoit les résultats ; il l'approuve après l'avoir examinée à la lumière de la justice, de la raison, de la convenance et du droit ; il croit avoir répondu aux espérances de ses coreligionnaires et à la confiance du pays. Le parti progressiste ne doit pas sortir de la retraite.

» L'influence théocratique dans les hautes régions gouvernementales est aujourd'hui ce qu'elle était hier, ce qu'elle a toujours été, ce qu'elle sera demain, tant que les bases de notre édifice politique ne seront pas entièrement changées.

» La nouvelle loi électorale est une concession, mais une concession que l'exercice de la loi changera en sarcasme. Si l'abaissement du cens a ouvert les comices à quelques contribuables, cet effet salutaire est rendu stérile par l'introduction d'autres électeurs payés par le gouvernement, et qui ont les mêmes droits sans en avoir les mêmes inconvénients.

» La municipalité est esclave et l'administration centralisée ; la presse soumise à une censure passionnée ; le trésor est épuisé ; l'amortissement des biens du clergé est infécond, et ses produits en sont détournés ; les lois sur

le clergé sont enfreintes ; la doctrine parlementaire est tombée en désuétude ; la dette publique augmente ; les marchés étrangers sont fermés à notre papier ; les sources de la richesse publique sont épuisées ; l'industrie est paralysée ; les impôts, bien qu'excessifs, sont insuffisants ; le sanglant souvenir des nuits du 10 avril et du 3 octobre ne peut s'effacer du cœur de la patrie : il n'y a donc pas de raison pour que le parti progressiste ne témoigne ouvertement son mépris patriotique pour le gouvernement actuel.

» Ici le comité central n'obéit pas à ses propres convictions ; il marche seulement dans la voie qui lui a été tracée par la prophétique parole du manifeste du 28 octobre 1864, si les ressources de la nation s'épuisent, si la banqueroute arrive à être une solution pour nos finances, si l'édifice par nous élevé et soutenu à tant de frais, s'ébranle enfin et si les obstacles traditionnels toujours incompatibles avec toute idée libérale, continuent à communiquer leur force aux courants souterrains de la réaction, nous regarderons tranquilles et les bras croisés, l'anéantissement d'une organisation vigoureuse hier, annihilée aujourd'hui par le scandale de ses vices et nous ne sauverons du naufrage que le drapeau de nos principes, le trésor de nos convenances et la dignité espagnole.

» Triste condition des peuples, alors que, par la faute de qui les gouverne, ils se voient placés entre la honte et le péril, entre l'infortune et la révolution ! Ils donnent tout ce qu'on leur demande, et, en échange, on leur refuse jusqu'à la sainte légitimité de leur incontestable souveraineté.

FEUILLETON.

30

UN PHILOSOPHE

(1789-1794).

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Bien joué ! » s'écria le capitaine Toussaint. Puis d'un bond il fut près du cavalier à terre, et lui allongea un coup d'épée dans la gorge ; il allait redoubler, mais M. de Méral, s'élançant de la carriole, couvert de son corps le cavalier qui cherchait à se relever. « Voilà pour toi, chien, puisque tu t'en mêles ! » vociféra le capitaine. Les mains liées, incapable de parer, M. de Méral eut la poitrine traversée au-dessous de l'omoplate. Au même instant le capitaine tombait à son tour la tête fracassée d'un coup de bâton ferré.

« Ouh ! ouh ! tenez bon, les gars ! cria celui qui venait d'asséner le coup. V'là Monsieur François ! »

En effet, une troisième troupe arrivait au pas de course par une direction opposée à celle qu'avaient suivie les deux premières. Elle se rua d'une telle

impétuosité sur le détachement, qui tenait encore ferme de ce côté, que la bataille fut décidée en quelques minutes. Les soldats, sans chef désormais, déconcertés par ces attaques successives, séparés les uns des autres, cherchèrent en vain à se rallier ; atteints par le terrible bâton qui formait l'arme principale de leurs adversaires, ils tombaient étourdis, souvent grièvement blessés. Près de la moitié restèrent sur le champ de bataille, les autres parvinrent à se tirer de la mêlée et s'enfuirent du côté de Craon par où la route se trouvait plus libre.

Le combat fini, François donna l'ordre d'allumer les falots pour chercher les blessés. Puis, effrayé de ne pas entendre son père dont la bruyante parole eût dû retentir en pareille circonstance, il se mit en quête lui-même. La vue du cheval couché sur le flanc porta ses alarmes au comble ; il s'avançait avec précipitation...

« N'allez pas plus loin, François, lui dit M. de Méral d'une voix faible ; votre père est ici... dans un bien mauvais état malheureusement. »

Malgré sa blessure, M. de Méral avait eu la force de se remettre sur son séant. A côté de lui M. d'Assilly, étendu la face contre terre, ne donnait plus signe de vie. François le souleva ; il respirait encore ;

mais le sang sortait avec abondance d'une plaie qu'il avait à la gorge un peu au-dessous du menton. François banda la plaie avec son mouchoir ; puis, ayant appelé à l'aide, il mit son père dans une posture qui permettait à la respiration de s'accomplir plus aisément. Restant ensuite debout, les mains jointes et violemment crispées, il attendait avec angoisse qu'un mouvement, une parole, un regard lui apprissent ce qu'il y avait à craindre ou à espérer.

M. de Méral laissa échapper une petite toux convulsive.

« Vous êtes blessé aussi ? dit François.

— Oui, un coup d'épée, peu de chose sans doute.

— Mon père ! mon père ! » s'écria Charlotte qui accourait hors d'haleine.

M. de Méral fit un signe de tête à sa fille, et lui tendit la main qu'elle couvrit de baisers et de larmes.

« Qu'avez-vous, mon père?... qu'avez-vous ? reprit-elle.

— Rien, rien.

— Oh ! si ! dites-le moi, je vous en supplie !

— Ma pauvre fille, ce spectacle n'est pas fait pour tes yeux, tu devrais te retirer, ta place n'est pas ici.

— Ma place est partout où le péril et la souffrance vous poursuivront. »

M. de Méral voulut répondre, un nouvel accès de toux fit venir du sang au coin de sa bouche.

« Je vous en conjure, mon père, dites-le moi ! reprit Charlotte avec un accent déchirant, où êtes-vous blessé ?

— Là, dit M. de Méral en montrant le haut de la poitrine. Mais ce n'est plus qu'une piqûre. Regarde plutôt, mon enfant, regarde ce qu'il va peut-être coûter à l'ami qui deux fois a voulu sauver ma vie. »

Le regard de Charlotte suivit le geste de son père et se fixa sur M. d'Assilly dont le visage d'un côté pâle et contracté, et de l'autre couvert de sang, était vivement éclairé par une lanterne posée à terre.

« Ah ! mon Dieu ! s'écria Charlotte, puis elle fit un pas vers François, lui prit la main, et levant les yeux au ciel : « C'est donc là-haut, murmuraient ses lèvres, qu'ils continueront une amitié si douloureusement renouée sur la terre ! »

François se couvrit la figure avec les mains.

« Et je suis seul maintenant pour commander ! dit-il après deux minutes de silence... Allons !... »

Il s'essuya les yeux et s'occupa des ordres à donner, tandis que Charlotte, penchée sur son père

» La soif du commandement dans les aggrégations conservatrices ne connaît pas de bornes ; pour ces hommes l'opinion est dédaignée comme vague et débile, tandis que l'opinion est aujourd'hui une dictature mystérieuse qui n'a pas besoin de la toge du magistrat ni du tocsin de l'émeute, ni de la hache du bourreau pour asseoir sur une base solide les conquêtes de la civilisation moderne.

» Peu importé que la légalité existante cherche son appui dans une oligarchie électorale ; qu'elle s'efforce de convertir le sentiment religieux des peuples en un élément hostile aux sentiments de l'humanité ; qu'elle cherche à rétablir les superstitions de la théocratie et les prérogatives traditionnelles des monarchies absolues. L'opinion, alors qu'elle n'est pas le flambeau qui dissipe cette obscurité des autres siècles, est la flamme qui allume au cœur des peuples l'esprit fécond et régénérateur des révolutions.

» Le remède à tant et de si grands maux n'est point entre les mains du Comité central ; il ne veut pas dire non plus les dangers que contiennent ces nuages qui montent et s'amontèlent à l'horizon politique. Si les vents se déchainent, si la tempête vient enfin à rugir, la faute en sera à ceux qui reçoivent l'investiture du gouvernement comme une industrie qu'ils ont le droit d'exploiter, et à ceux qui repoussent comme absurdes et impies les exigences naturelles de la raison humaine.

» L'esprit expansif et civilisateur du siècle, que réflète dans toute sa pureté le parti progressiste, tend à rendre plus étroites les relations de tous les peuples. Le parti progressiste condamne ces fâcheuses aventures qui amoindrissent nos forces, anéantissent nos ressources et engendrent des conflits d'une solution aussi difficile que dangereuse. La politique de la nation espagnole, surtout vis-à-vis des républiques espagnoles, doit être digne, élevée, jamais oppressive ou agressive.

» Les peuples de ce pays parlent notre langue ; c'est notre sang qui coule dans leurs veines ; ce sont nos frères ; qu'ils saluent donc notre pavillon, le vrai drapeau de leurs traditions, de leur histoire ; qu'ils le saluent avec respect, avec amour, et non avec haine et défiance. — Le parti progressiste aspire à l'établissement de la liberté dans toutes ses manifestations.

» La sécurité individuelle dans le plus libre exercice de tous les droits qui constituent la vraie liberté civile et politique, forme la partie intégrante de notre dogme ; elle doit être et sera une des bases de notre organisation nationale. Aucun pouvoir de l'Etat ne pourra se substituer en cela à la suprême juridiction gardienne des droits sacrés.

» Economies notables dans le budget des dépenses ; changements radicaux dans le système des contributions ; abolition des octrois ; réforme libérale des droits de douane sans

nuire aux intérêts existants ; décentralisation ; indépendance de la municipalité et de la province ; unité de législation et de privilèges ; amendement de la loi du remplacement pour les armées de terre et de mer, de manière à diminuer l'impôt du sang et à le faire disparaître, s'il est possible ; révision dans un sens libéral des ordonnances militaires ; moralité de l'administration ; abaissement du cens électoral ; concession du droit de vote à tous ceux qui contribuent au soutien des charges de l'Etat, quel que soit le chiffre de leurs impôts.

» Liberté de la pensée écrite, inviolabilité de la conscience ; sécularisation complète de l'enseignement public ; droit de réunion et d'association ; la constitution de 1856 comme point de départ, et pour couronnement de cette organisation, en harmonie avec les progrès de la civilisation et les besoins humanitaires, une monarchie constitutionnelle acclamée au-dedans et estimée au-dehors. Voilà la seule combinaison qui puisse apaiser l'agitation des populations et rendre à l'agriculture, à l'industrie et au commerce leur prospérité presque oubliée et la paix aux familles.

» Madrid, le 20 novembre 1865.

» Suivent les signatures du vice-président Joaquin Aguirre, Juan Prim, Praxedès Mateo Sagasta, Manuel Lasala. Suivent les signatures de 96 représentants de diverses villes. »

ÉVASION DE JAMES STEPHENS.

Une dépêche de Dublin nous annonçait, il y a trois jours, que James Stephens, chef du fébianisme en Irlande, s'était évadé de la prison où il était détenu ; et aujourd'hui une autre dépêche annonce que deux navires de guerre anglais sont partis de Queenstown avec des agents de police à leur bord, à la recherche, dit-on, du prisonnier évadé, qu'on suppose à bord d'un vaisseau en route maintenant pour les Etats-Unis.

Voici, d'après *l'International*, comment a dû s'exécuter cette évasion mystérieuse qui préoccupe beaucoup l'opinion publique en Angleterre, et dont le gouvernement anglais paraît s'inquiéter sérieusement.

« On se perd en conjectures sur la manière dont Stephens est parvenu à échapper de sa prison. La cellule qu'il occupait est située dans l'aile Est du bâtiment et près de la chapelle dans laquelle il avait l'habitude d'entendre la messe. La porte de la cellule est protégée par d'immenses barres de fer, une serrure et un cadenas ; le corridor dans lequel se trouve cette cellule est fermé lui-même par une porte massive fort épaisse et dont la serrure et le cadenas étaient jusqu'alors dans d'excellentes conditions. Les fenêtres sont garnies de grilles. Stephens ne recevait personne et a vu seulement pendant un quart d'heure, il y a quinze jours, son avocat. La police métropolitaine occupe toutes les issues de la prison.

» Jeudi soir, à dix heures, la patrouille fit sa dernière ronde dans l'intérieur de la prison, James Stephens était en ce moment dans sa cellule ; les clefs furent remises entre les mains du gouverneur ; c'était le gardien Denys Byrne qui était chargé de veiller pendant la nuit. Tout parut se passer tranquillement, lorsqu'à quatre heures du matin Byrne donna l'alarme et affirma qu'il avait vu deux tables posées l'une sur l'autre près du mur sud-ouest qui donne sur le jardin du gouverneur. Le sous-gouverneur et quelques officiers de la prison accoururent, et on vit en effet les deux tables dans la position indiquée par Byrne ; ces tables appartenaient au mobilier de la salle à manger et avaient été apportées à une grande distance. Chose étrange, la terre était humide, il avait tombé de l'eau pendant toute la nuit, le vent avait soufflé avec une extrême violence et il a été impossible de découvrir la moindre trace de pas. Comment ces tables ont-elles été placées là ? C'est ce que personne ne peut encore comprendre ; mais la stupéfaction fut bien plus grande encore lorsqu'on vit la porte du corridor et celle de la cellule de Stephens ouvertes et munies chacune d'une clef neuve ; on se précipita dans la cellule du chef du parti fébian ; elle était vide !

» Il est hors de doute que Stephens a eu un complice qui connaissait admirablement tous les passages et les détours de la prison. Un fébian, M. Leod, qui occupe une cellule contiguë à celle de Stephens, raconte que, vers une heure du matin, il a entendu très-distinctement le pas d'un homme ; on a ouvert sans même chercher à étouffer le bruit de la porte de la cellule ; le prisonnier a entendu remuer chez Stephens, puis la porte du corridor a griné sur ses gonds.

» Tout d'abord on avait cru que Stephens s'était échappé par la fenêtre, puis s'était laissé tomber sur la table supérieure qui faisait comme un échafaudage ; mais les barreaux des fenêtres n'ont point été sciés, et sur le sol on n'a trouvé aucune empreinte. Il est bien plus probable que, aidé de son complice, le prisonnier s'est échappé par la grande porte du côté est.

» Maintenant, quel est le complice ? on vient d'arrêter le gardien Denys Byrne, qui, paraît-il, est aussi un fébian ; on a trouvé chez lui une copie écrite de sa main du serment fébian. Byrne proteste de son innocence ; on doit supposer, en tous cas, que celui qui a favorisé la fuite de Stephens est doué d'une intelligence et d'une audace remarquables ; toutes les dispositions prises démontrent que l'évasion avait été préparée de longue main. Quant aux tables, il est évident que c'est une ruse pour détourner pendant quelques moments les soupçons de la police ; il est vrai de dire que la police n'a rien découvert, et que Stephens a dû trouver au rivage un lougre qui l'a conduit à bord d'un bâtiment américain.

» La ville de Dublin est dans une agitation extrême ; bien des gens crient au miracle, d'autres affirment sérieusement que Stephens s'est enfui en ballon ; toutes les serrures de la prison ont été changées. C'est un peu tard.

» James Stephens est âgé de 42 ans environ ; il a 5 pieds 7 pouces ; ses épaules sont carrées, ses cheveux sont blonds, sa barbe, qu'il porte en collier, est grisonnante, ses yeux bleus. En ce moment, il est très-probablement hors des atteintes de la police anglaise. »

On lit dans la Liberté :

L'année dernière, le bruit qu'on allait mutiler le magnifique jardin du Luxembourg se répandit dans Paris. Nous n'y ajoutâmes aucune créance tant la chose nous semblait impossible. Mais aujourd'hui, en présence du décret publié par le *Moniteur*, ce bruit que nous traitons d'absurde est devenu une réalité.

Ainsi, c'en est donc fait, ce magnifique jardin, le plus beau de Paris sans contredit, qui s'harmonisait si bien, par ses vastes perspectives, par son calme majestueux, par son style à la fois sévère et riant, avec l'ensemble et la destination du quartier des Ecoles, va faire place à deux rues partant, la première du boulevard Saint-Michel, en face de la rue de l'Abbé-de-l'Épée ; la seconde, de la rue de Vaugirard, en face de la rue Férou, et aboutissant toutes les deux en un même point, près de la rue de l'Ouest.

Ainsi s'exprime le *Moniteur*. Il en résulte que cette prétendue limitation équivaut, ou à peu de chose près, à une belle et bonne strangulation. Qu'en restera-t-il, nous le demandons, quand plus de la moitié de la magnifique avenue de l'Observatoire aura disparu, quand des monceaux de moëllons s'élèveront à la place des frais et solitaires bosquets de la pépinière et couvriront le beau rectangle qui s'en va en pente douce de la statue de Velleda vers la rue de Fleurus, où des centaines d'enfants s'épanouissaient avec les roses et formaient avec les pierrots une cacophonie plus réjouissante au cœur que bien des concerts ?

Il n'en restera rien, rien que le grand bassin entouré d'une plate-bande, et dont le cygne aux goûts royaux ne tardera sans doute pas à mourrir d'ennui.

Aussi l'opinion publique s'est-elle vivement émue, et les principaux organes de la presse indépendante n'ont-ils pas craint de se faire les échos du mécontentement général.

L'Union, par la plume émue de M. de Laurentie, fait ainsi ses adieux au Luxembourg :

« Disons adieux à ce beau Luxembourg, le charme du pays latin, la joie des vieillards et des enfants, dernier reste de l'élégance et de la grâce ; asile à la fois de l'étude et des jeux, rendez-vous frivole et solitude sérieuse, con-

qu'on venait de délier, écartait sa chemise d'une main frémissante pour découvrir et panser la blessure.

Les soldats atteints trop grièvement pour pouvoir marcher furent portés au village de Luigné, distant de cinq cents pas seulement. On en rapporta de la paille et des matelas, les bâtons ferrés liés deux par deux à la distance voulue, au moyen de branchages, servirent de brancards ; on y plaça les morts et les blessés, chacun reconnut les siens ; les parents et amis se chargèrent de les emporter ; au bout d'une heure il n'y avait plus personne sur le lieu du combat.

François prit avec son monde la route du Pavillon : il avait sous ses ordres quinze hommes valides qui se relevaient pour porter à tour de rôle, outre M. de Méral et M. d'Assilly, deux autres blessés. Le savetier Pincemille, atteint d'un coup de baïonnette au bras, s'était fait lui-même un pansement avec de la poix et du ligneul ; selon lui ce baume valait tous les baumes du monde ; en attendant sa guérison, il marchait bravement à pied. Leguilleux commandait l'arrière-garde. François accompagnait les blessés. Il avait obligé Charlotte à monter dans la carriole conduite par Flotard ; mais la pauvre fille descen-

dait à chaque instant pour voir son père et ensuite M. d'Assilly.

XV.

Au lieu de se rendre au Pavillon, qu'il eût peut-être fallu quitter ou défendre les armes à la main quelques jours après, François y envoya seulement le gros de ses gens, et conduisit son père, M. de Méral et Charlotte à la ferme de la Séguinière, située dans un endroit également inaccessible et beaucoup plus ignoré.

Le principal bâtiment de la Séguinière ne contenait que trois chambres au rez-de-chaussée et, au-dessus, un grenier divisé en deux parties séparées par une espèce de cabinet ayant la toiture pour plafond. M. de Méral et M. d'Assilly furent déposés sur les lits de la pièce la plus grande, Charlotte occupa la seconde, les fermiers prirent la troisième, et François se relogea au grenier. Flotard, Sylvestre et Jeanne, qu'on envoya chercher immédiatement, s'accommodèrent d'une grange où ils se firent des cellules dans la paille.

M. de Méral avait supporté le transport sans grande souffrance, sa blessure paraissait peu profonde et ne saignait pas, il en parlait avec un calme

qui rassura Charlotte au point qu'elle consentit à prendre du repos. La pauvre enfant en avait d'ailleurs un extrême besoin, elle mourait de fatigue.

M. d'Assilly semblait être dans un état beaucoup moins satisfaisant : toujours sans connaissance, froid, d'une pâleur livide, sa respiration seule montrait que la vie ne l'avait pas encore abandonné. Cependant, au bout de quelques heures, on parvint à le réchauffer, ses joues s'animent un peu, des mouvements faibles et convulsifs agitent ses membres, la parole lui revint... Mais il était en délire.

« Urseau ! Jean Urseau ! disait-il, arrête donc, enragé !... Le voilà parti !... l'affaire est manquée !... François ne peut pas être encore à son poste... Attendons quelques minutes... »

D'autres phrases plus ou moins incohérentes lui échappaient de temps en temps, mais il en revenait toujours à Jean Urseau.

« Votre père se préoccupe singulièrement de Jean Urseau, dit M. de Méral à François ; qu'a-t-il donc fait ce Jean Urseau ? »

— Une faute dont vous voyez les suites, répondit François en secouant tristement la tête : nous avons combiné une double attaque qui devait être irrésis-

tible, nous n'eussions pas perdu un seul homme, les soldats qui vous escortaient y eussent aussi gagné, car nous nous fussions contentés de les désarmer, malheureusement la précipitation de Jean Urseau tout perdu. Au lieu d'attendre le signal que je devais donner après avoir tourné l'escorte, il s'est lancé avec son troupeau de bœufs lorsque je n'étais qu'à moitié du détour qu'il m'avait fallu prendre. Une fois le troupeau passé, les soldats se sont reconnus ; l'attaque de mon père et la mienne, successives, et non simultanées comme elles devaient être, n'ont obtenu qu'un résultat partiel et bien chèrement acheté ; nous avons perdu beaucoup de monde, et votre vie et celle de mon père sont encore en danger.

— Pour ce qui est de moi, mon ami, ne vous inquiétez pas, répondit M. de Méral, j'allais à la mort sans espérance aucune, vous avez voulu acheter ma vie à un prix qu'elle ne vaut pas, qu'elle ne vaut plus surtout... j'ai reçu plus que je ne puis rendre... »

Il fut interrompu par un accès de toux suivi d'un petit vomissement de sang, et il ne put ensuite reprendre la conversation.

(La suite au prochain numéro.)

traste des lignes gracieuses et savantes avec la monotonie barbare de l'art nouveau.

» Il est dit que rien ne trouvera grâce devant le système de la ligne droite et du mètre carré. Ce beau jardin du Luxembourg était peuplé de souverains. Ses grandes avenues, ses vieux marronniers, ses ormes et ses tilleuls, ces grands espaces laissés çà et là à la jeunesse pour ses jeux de paume, ses pépinières ravissantes, ses rosarium, et jusqu'à son rocher, cachés dans les ombrages fleuris, tout cela vivait dans la vie d'une population perdue loin des grands bruits de la cité, loin de ces équipages insolents et menteurs; là, tout était paisible; la promenade, que vous chercheriez vainement ailleurs, avait là ses doux et ses tranquilles entretiens.

» Le Luxembourg était un chef-d'œuvre de symétrie, et la variété des lieux dissimulait merveilleusement ce que l'art aurait paru avoir de monotone. Le Chevalier, l'auteur de la Troade, ce savant universel, qui fut en Grèce le compagnon des travaux du comte de Choiseul, et en Espagne, l'auxiliaire des travaux astronomiques de Méchain, m'arrêtait un jour en un point du jardin en poussant un cri d'enthousiasme. « Rien de semblable au monde! » me disait-il, et pourtant il avait vu l'Attique et Constantinople.

» Et en même temps il me montrait en face le palais. Le palais n'avait pas encore été alourdi comme une citadelle; à côté le dôme des Carmes, si correct et si gracieux; puis Saint-Sulpice et ses deux tours inégales, monument inachevé mais imposant; à la droite, le dôme charmant de la Sorbonne, pointant au travers des sommets des arbres et enfin le Panthéon, un peu lourd, mais d'un grand aspect; alors la disposition des constructions n'avait pas encore voilé cette variété de l'horizon; le spectacle était magnifique.

» Qui ne se souvient de l'allée des politiques? A de certaines heures, le savant, le lettré, le professeur de droit, le vicaire de Saint-Jacques ou de Saint-Sulpice, sortaient de leur travail de chaque jour et s'en venaient deviser paisiblement des affaires du monde. Club innocent! on ne te verra plus. Paris tel qu'on le fait n'a plus de promeneurs; il a des affairés qui courent d'un bout de la ville à l'autre; et aussi n'y a-t-il plus de conversation; les hommes se parlent en galopant, ils ne se connaissent plus.

» Comme tout change! et comme tout se précipite!

» Vers 1826, je rencontraï dans la rue Férou Victor Hugo, celui-là même qui chante aujourd'hui les *Torchons radieux*. « Comment! vous voilà dans ces lieux déserts, grand poète! » lui dis-je. « Oui, me répondit-il, je me suis logé par ici; j'aime beaucoup le Luxembourg... Il y a des enfants. »

» Et il disait ces mots de sa voix la plus tendre; le Luxembourg était donc un charme avec ses enfants pour le poète! Encore quelque temps, et le Luxembourg ne sera qu'un amas de maisons; que le poète alors y revienne, et Dieu sait qu'elle inspiration il y trouvera. »

En cette circonstance, la presse a donc fait son devoir. C'est maintenant au public à faire le sien en signant les pétitions adressées au Sénat.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Les renseignements que l'on reçoit sur la santé du roi Léopold ne laissent pas que d'être toujours inquiétants. Les médecins ne peuvent, pour ainsi dire, pas quitter le palais sans y être aussitôt rappelés par les ordres de Sa Majesté.

Le docteur Koepf a cessé, depuis trois jours, de donner ses soins à l'auguste malade. Le roi a mandé, dit-on, près de lui un célèbre médecin de Vienne.

— On lit dans le *Courrier de San-Francisco* : Dimanche 8 octobre, à une heure moins un

quart, un tremblement de terre tel que jamais San-Francisco n'en avait ressenti, est venu ébranler la ville avec une violence terrifiante. Le sol a ondulé comme une vague sur la mer, à deux reprises différentes et à cinq secondes d'intervalle. L'air a vibré comme s'il eût été traversé par un courant extraordinaire, imitant le bruissement de la mer, et la direction de l'oscillation a été du sud au nord dans le premier cas, et a varié du nord-ouest au sud-est dans le second.

Les deux secousses, à beaucoup près, n'ont pas eu le même caractère de violence. La première fut brusque, mais sans caractère alarmant; la seconde a été effroyable, et si elle eût duré un peu plus, notre conviction est qu'il ne resterait plus une maison debout à San-Francisco.

Dire l'effet produit sur les habitants par le phénomène est difficile. C'a été une consternation soudaine; quand le premier saisissement fut dissipé, chacun se précipita dans la rue, et le bruit des accidents qui s'étaient produits circula de bouche en bouche aussi rapidement que la transmission télégraphique; il n'est pas une seule maison où les plâtres de l'intérieur n'aient été plus ou moins lézardés; dans quelques-unes ils se sont détachés par plaques, et les murailles de briques se sont fendues dans tous les sens. Peu, très-peu de maisons n'ont rien éprouvé, ou du moins en apparence.

Le plus grave dommage, sans doute, a porté sur une vaste maison de briques, située au coin des rues Missions et Troisième. Elle n'était pas encore tout-à-fait terminée. Les deux tiers de la façade se sont écroulés avec un bruit formidable, entraînant madriers, chassis de fenêtre, échafaudage de maçons jusqu'au milieu de la rue.

A l'Hôtel-de-Ville, bien qu'à l'extérieur l'œil ne découvre pas grand dommage, la toiture est dans un état des plus dangereux; les poutres qui la soutiennent sont sorties de leur encastrement en maint et maint endroit, et c'est au point qu'on se demande comment le tout peut encore tenir en place.

Les murs intérieurs sont fendus du haut en bas; les chevrons sont hors de leur place çà et là, et l'on comprendra bien mieux la violence du choc ressenti quand nous aurons affirmé ce que bien des personnes ont pu entendre : que la cloche d'alarme, au moment de la grande oscillation, a retenti une fois sous le coup de marteau qu'elle a rencontré dans le mouvement de va-et-vient.

Un vaste bloc de maisons situé au coin des rues Washington et Battery, et s'étendant de la rue Merchant à Washington, a tellement souffert qu'il est probable qu'on sera obligé de l'abattre complètement pour le reconstruire. D'un instant à l'autre, il peut s'affaisser dans la rue.

Les glaces des devantures de boutiques sont brisées en de si nombreux endroits qu'il nous est impossible de les énumérer.

Après une longue énumération des maisons qui ont plus ou moins souffert, le journal ajoute :

Chose presque incroyable, nous n'avons aucun accident grave, aucune mort à déplorer parmi la population blanche. C'est à une heure moins un quart que la secousse s'est produite, et un dimanche. Or, une partie des habitants était dans les églises, l'autre à la promenade.

La chute de la maison qui fait le coin de la rue Jackson et de l'allée Stout a été fatale à deux Chinois, un homme et une femme; ils ont été pris sous les débris, mais cependant ni l'un ni l'autre n'a été tué. La gravité de leurs blessures, surtout pour l'homme, est telle qu'on ne peut dire s'ils survivront.

Quelques personnes ont eu à souffrir de l'empressement de la foule à quitter les églises surtout à la cathédrale Sainte-Marie et à l'église de la rue Vallejo, mais, encore une fois, il n'y a eu rien de grave.

Le télégraphe nous transmet des nouvelles d'une foule de points de l'intérieur où le tremblement a été ressenti.

Chronique Locale et de l'Ouest.

On écrit de Paris à la *France centrale* :

« Le comité formé pour le monument à élever au général de La Moricière a pour président le général Changarnier; pour vice-présidents, M. Dufaure et M. le comte Benoît d'Azy. Nous croyons savoir que la pensée du comité est de donner au monument un caractère religieux, répondant au grand acte qui a couronné la vie du général et plaçant ainsi sa mémoire au-dessus de toute nuance et de toute susceptibilité politique. »

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Nous apprenons de la source la plus certaine une nouvelle que nous sommes heureux de transmettre à nos lecteurs.

Le Saint-Père a reçu avec une vive satisfaction la nouvelle de la formation du comité pour l'érection d'un monument au général de Lamoricière, et il a daigné faire dire à l'un des membres de ce comité qu'il voulait s'associer lui-même à cette pensée, soit par une offrande en argent, soit par un don en marbre d'Italie.

Le 23 de ce mois, vers 8 heures du soir, le sieur Dubois (François), cultivateur aux Rosiers (Maine-et-Loire), revenait d'acheter du vin à Denezé, et se trouvait sur le chemin de grande communication, n° 19, entre Gennes et Milly, lorsqu'il fit la rencontre de deux individus qui l'accostèrent en lui disant : *On ne passe pas! il nous faut de l'argent!* Sur cette étrange demande, Dubois jeta à terre un paletot qu'il portait sur le bras, s'arma d'un grand couteau qu'il tira de ses poches et se précipita sur ses deux agresseurs qui, épouvantés par le sangfroid et la résolution énergique de Dubois, prirent immédiatement la fuite en s'enfonçant dans les bois.

La brigade de gendarmerie de Gennes, prévenue presque aussitôt de ce fait, fouilla les bois et les carrières, sans avoir pu découvrir ces deux malfaiteurs dangereux.

Nous lisons dans le *Mémorial*, de Niort :

« La flèche de l'église Saint-Hilaire était presque terminée, et les ouvriers voulant annoncer leur œuvre aux visiteurs de la foire du 30, l'édifice devait être couronné le 29 par la croix. Cependant on avait remarqué, dans la soirée du 27, que le montage en fer formait avec les échafaudages une inclinaison. Le 28, sous l'action de l'ouragan qui avait sévi toute la nuit et produisait, au dire de quelques passants, un fracas semblable au bruissement de la mer, l'inclinaison était devenue plus sensible et plus inquiétante. Les ouvriers et les chefs délibéraient, à 7 heures 1/2 du matin environ, sur le parti à prendre. Tout-à-coup, le faite des échafaudages s'écroule avec le montage en fer de la flèche. Un homme qui chargeait un tombereau au pied de la tour n'a que le temps de se réfugier dans l'église; il a éprouvé une émotion telle que trois fois il tombe dans le court trajet qu'il avait à faire; son cheval reste engagé et broyé sous les matériaux de toutes sortes qui jonchent le sol, et qui dans leur chute ont fait un bruit si formidable, que la plupart des habitants ont cru entendre un coup de tonnerre.

» La perte matérielle est considérable, et elle eût été bien autre si le vent avait soufflé dans une direction opposée, car l'église Saint-Hilaire eût eu dans ce cas à supporter le poids énorme de ces débris et se fût probablement affaissée sur elle-même. Ce qu'il y a de plus heureux encore, c'est qu'aucun des nombreux ouvriers employés depuis plus de deux ans à la construction de cet important édifice n'a été victime du sinistre que nous venons de signaler. »

On écrit de Rennes, le 25 novembre, à la *Gazette des Tribunaux* :

» On n'a pas oublié l'horrible drame maritime dont le *Fœderis-Arca* a été le théâtre au milieu de l'Océan Atlantique, dans les derniers jours de juin 1864, et qui a eu pour ré-

sultats l'assassinat du capitaine Richebourg, du second Aubert, du mousse Dupré, et la mort du cuisinier Nutler. C'est seulement à la fin du mois de mars de cette année que les premiers indices ont mis la justice sur la trace des coupables, et que, sur la remise des pièces faites au parquet de Nantes par les ordres du ministre de la marine, une instruction judiciaire a été commencée.

» A ce moment les marins du *Fœderis-Arca* étaient dispersés sur toute la surface du globe. L'un a été arrêté dans les mers du Nord, un autre à Montevideo, un troisième à Madagascar, etc. Ils ont été successivement amenés à la prison de Nantes, où, à l'exception de Daoulas, dont nous avons raconté la regrettable évasion en mer aux abords du Havre, les survivants de l'équipage se sont trouvés réunis. Ce sont : Lenard, maître d'équipage; Oillie Fepault, Carbuclla, Pierre et Marnier, matelots; Tessier, charpentier; Chicot et Lelclere, novices.

» La plupart des journaux ont annoncé que les prévenus allaient être traduits en décembre aux assises de la Loire-Inférieure. Nous croyons savoir qu'il n'en est rien.

» Il paraîtrait que, d'après le dernier état de l'instruction, l'affaire aurait pris le caractère du crime prévu et puni par l'art. 4 de la loi du 10 avril 1825, ainsi conçu :

« Sera poursuivi et jugé comme pirate : 1° Tout individu faisant partie de l'équipage d'un navire français qui, par fraude ou violence envers le capitaine ou commandant, s'emparerait du bâtiment; 2° Si le fait a été précédé, accompagné ou suivi d'homicide ou de blessures, la peine de mort sera indistinctement prononcée contre tous les hommes de l'équipage. »

» La connaissance de l'affaire n'appartient plus, en ce cas, aux tribunaux ordinaires. Aussi M. le juge d'instruction de Nantes s'est, dit-on, dessaisi au profit de la juridiction compétente. Les pièces du procès et les prévenus auraient été mis à la disposition de l'autorité maritime. On sait que le tribunal maritime de Brest est juge des crimes de piraterie commis dans l'Atlantique et qu'il prononce sans l'assistance de jurés et sans admission de circonstances atténuantes. Nous approchons donc du dénouement de cette terrible affaire, dont la procédure devait être complète quand elle a été remise aux mains de la marine, si on s'en rapporte aux détails donnés, il y a peu de temps, par les journaux, sur les circonstances qui ont accompagné la confrontation générale de l'équipage. »

Tous les douaniers dont les emplois vont être supprimés entreront dans l'administration des contributions directes. Ordre est donné de ne plus admettre personne à l'examen de surnuméraire, tant que les ex-douaniers ne seront pas tous placés.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Londres, 1^{er} décembre. — Le *Morning-Post* dit que l'Espagne a le droit de faire la guerre, mais que les puissances neutres ont aussi le droit de protéger leurs intérêts. La France et l'Angleterre, ajoute le journal, veulent une médiation; mais il est difficile de recourir à ce moyen de manière à ne pas froisser l'orgueil de l'Espagne.

Le *Times* espère que l'Espagne lèvera le blocus du Chili. Sans cela, dit-il, le blocus devrait être levé par d'autres puissances.

Le *Morning-Herald* se prononce contre une intervention armée en faveur du Chili.

Le *Daily-News* continue ses attaques contre les autorités de la Jamaïque.

Le *Star* annonce qu'une conférence des membres irlandais de la Chambre des communes, aura lieu le 5 décembre, à Dublin, et que les vues du parti libéral irlandais seront ainsi exposées aux yeux du gouvernement.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE DEVY.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean Devy, marchand de blé, demeurant à la Salle-de-Vihiers, sont invités à se trouver en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le lundi 11 décembre courant, à neuf heures du matin, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

FAILLITE DAVID.

Les créanciers de la faillite du sieur David, marchand forain, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter, le mardi 12 décembre prochain, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

FAILLITE BLOT.

Les créanciers de la faillite du sieur Blot, épicerie à Saumur, sont invités à se présenter, le vendredi 8 décembre courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite, et donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

FAILLITE OUVRARD FILS.

Les créanciers de la faillite du sieur Ouvrard fils, entrepreneur, demeurant à Saumur, et de la faillite de la société qui a existé entre lui et le feu sieur Ouvrard père, sont invités à se trouver le vendredi 8 décembre courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer une seconde fois sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,
Th. BUSSON.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère dudit notaire,

Le dimanche 17 décembre 1865, à midi,

LES PÉPINIÈRES

Existant sur 1 hectare 54 ares environ de terre, près le Pont-de-Varennes, commune de Denezé, comprenant :

- 4,842 pruniers,
- 5,444 pommiers nains,
- 5,494 pommiers francs,
- 5,500 petits pommiers francs.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Paul TAUREAU, dépositaire du cahier d'enchères.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 10 décembre 1865, à midi,

Un PRÉ clos, contenant 81 ares, situé à Moulinier, commune de Saint-Lambert-des-Levées, joignant des chemins et MM. Bournillet et Pepin. On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e CLOUARD.

VENTE DE BOIS.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé,

Le mardi 26 décembre prochain et le mercredi 27.

Au château de la Roche-Chardonnet, commune de Neuillé,

LES BOIS

Ci-après désignés,

Complantés sur les communes de Neuillé et de Vivy, appartenant à MM. de Perrochel.

1° Onze noyers, portant les numéros 1 à 11, situés dans la Grande-Ouche de la Sibellerie, ci 11

2° Six châtaigniers, portant les numéros 1 à 6, dans la même pièce, ci 6

3° Trois noyers, portant les numéros 1 à 3, situés dans la pièce de la Gilberdière, dépendant de la ferme Sibellerie, ci 3

4° Quatre noyers, portant les numéros 1 à 4, dans la pièce des Roches, de la Sibellerie, ci 4

5° Quatre chênes futaies, portant les numéros 1 à 4, dans la pièce de la Voyetterie, de la Sibellerie, ci 4

6° Onze noyers, portant les numéros 1 à 11, situés dans la pièce des Hauts, ferme de la Roche-Brard, ci 11

7° Dix noyers et trois cerisiers, portant les numéros 1 à 13, situés sur la ferme de la Pierre-Pucelle, ci 13

8° Dix noyers et deux cerisiers, portant les numéros 1 à 12, situés portion sur la même ferme et portion sur la ferme de la Roche-Brard, ci 12

9° Cinq peupliers, portant les numéros 1 à 5, dont deux complantés sur la ferme de la Pierre-Pucelle et trois sur la ferme de la Roche-Brard, ci 5

10° Huit ormeaux, portant les numéros 1 à 8, situés au bas de l'avenue du château de la Roche, ci 8

11° Huit peupliers, portant les numéros 1 à 8, aux Bas-Champs, ci 8

12° Neuf peupliers, portant les numéros 1 à 9, situés sur le pré du Pont-de-la-Ville, ci 9

13° Onze noyers, portant les numéros 1 à 11, dans la Grande-Ouche du Pont-de-la-Ville, ci 11

14° Cinq noyers, portant les numéros 1 à 5, sur la pièce des Perrières du Pont-de-la-Ville, ci 5

15° Huit noyers, portant les numéros 1 à 8, situés dans la pièce de l'Ouche, ferme du Moulin du Pont-de-la-Ville, ci 8

16° Onze peupliers, portant les numéros 1 à 11, situés sur la pièce de la Longère, dépendant de la ferme de la Couture, ci 11

17° Quinze peupliers, portant les numéros 12 à 26, dans la même pièce, ci 15

18° Dix peupliers, dans la même pièce, portant les numéros 27 à 36, ci 10

19° Dix peupliers, dans la même pièce, portant les numéros 37 à 46, ci 10

20° Seize noyers, portant les numéros 1 à 16, dans la Grande-Ouche, ferme des Hôpitaux, ci 16

21° Neuf noyers et un poirier, portant les numéros 1 à 10, dans la pièce de

A reporter. 180

l'Ouche, ferme de la Menarderie, commune de Blou, ci 10

Total des arbres. 190

22° Et une coupe de bois-taillis et bruyères, située dans les landes de Boisaudier, près Jochepie, commune de Neuillé.

Cette coupe sera divisée par lots. Les taillis et bruyères seront vendus le 26 décembre, à midi, et les arbres futaies, le mercredi 27 décembre, également à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LOISELEUR, notaire à Neuillé, chargé de la vente.

Et pour visiter les bois, à M. Alleaume, garde de MM. de Perrochel, au château de la Roche, commune de Neuillé. (551)

A VENDRE, A ÉCHANGER OU A LOUER DE SUITE,

1° La propriété de Terre-fort, sise près du Pont-Fouchard et dominant la ville de Saumur. Elle se compose : d'une maison de maître nouvellement reconstruite, vastes servitudes de réserve, pressoir, caves ; de 6 hectares 50 ares en cours, jardins, vignes et terres labourables, renfermés par des murs ; et d'une pièce d'eau, empoisonnée, de 11 ares environ.

2° Une maison, sise au Pont-Fouchard, sur le vieux chemin de Saumur à Doué, se composant d'une vaste salle tapissée, une cuisine et un pressoir ; au-dessous une cave voûtée, pouvant contenir trente-cinq barriques de vin.

3° Différentes parcelles de terre et vigne, au Pont-Fouchard et sur la route de Saint-Florent, propres à la construction.

4° Environ 20 hectares de bons bois, situés à Baucheron, commune de Verrée, joignant les deux chemins vicinaux actuellement en cours d'exécution.

S'adresser, pour traiter, à M. ROBIN, propriétaire au Pont-Fouchard, maison Vaintras. (567)

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

VENTE D'ISSUES.

Jeudi 18 décembre 1865, à midi et demi, en la salle des adjudications de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères, à l'extinction des feux, des issues à provenir, en 1866, des magasins de service de la place de Saumur.

VIVRES.

Son, quantité approximative 340 quintaux métriques.

Criblures de blé, quantité approximative, 9 quintaux métriques.

Braises, quantité approximative, 60 quintaux métriques.

Cendres, quantité approximative, 1 quintal métrique.

Balayures et croûtes de pain, quantité approximative, 1 quintal métrique.

FOURRAGES.

Criblures d'avoine, quantité approximative, 140 quintaux métriques.

Graines de foin, quantité approximative, 140 quintaux métriques.

Résidus de paille, quantité approximative, 170 quintaux métriques.

Fumier, quantité approximative, 2 mètres cubes.

Cinq pour cent en sus pour frais d'adjudication, payables immédiatement.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (568)

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-BOURNILLET, négociant, rue Royale.

VENTE

DE

MEUBLES ET DE MARCHANDISES

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 3 décembre 1855, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, au domicile du sieur David, marchand colporteur, au Petit-Puy (ou le Jagueneau), pavillon de M. Dupuis, à la vente publique aux enchères des marchandises et du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Poulet, avoué, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Quantité d'indiennes, colons, percales, calicots, articles à pantalons, grisette, fort-en-diable, organdi, orléans, mérinos, étoffes fantaisies, popelines, tartanelles, futaines, crêtonnes, flanelles, foulards, mouchoirs, toile de fil et autres marchandises, comptoirs, étagères, etc.

Mobilier : Lits, couettes, matelats, édredon, rideaux, draps, effets, secrétaire, buffet, guéridons, deux pendules, deux montres en or, flambeaux, glaces, étagère, tableaux, chaises, objets d'étagère, un très-beau camion presque neuf, harnais et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Temple, n° 8. S'adresser à M. BINSSE, huissier, qui occupe ladite maison. (442)

A VENDRE

BEAUX ET GRANDS CAMÉLIAS

Couverts de boutons,

Chez M. MIMAU, au Pont-Fouchard. (557)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 9 décembre 1865, il sera procédé, à trois heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 700 quintaux de paille de ratelier, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : La denrée sera livrée entre deux fers. (541)

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite, GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

UNE

BOULANGERIE BIEN ACHALANDÉE

Située au Coudray-Macouard.

S'adresser à M. BAZILLE, boulanger au Coudray. (539)

A LOUER

Présentement,

UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE,

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue de la Fidélité. (173)

A CÉDER DE SUITE,

UNE AUBERGE

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.

Long bail et loyer peu élevé.

S'adresser au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 30 NOVEMBRE.			BOURSE DU 1 ^{er} DÉCEMBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	68 70	» 20	» »	68 50	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 70	» »	» 05	97 20	» 50	» »
Obligations du Trésor.	460	» »	1 25	463 75	3 75	» »
Banque de France.	3800	» »	» »	3800	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1325	» 2	50	1322 50	» »	2 50
Crédit Foncier colonial.	640	» »	» »	640	» »	» »
Crédit Agricole.	640	» »	» »	640	» »	» »
Crédit industriel.	665	» »	» »	666 25	1 25	» »
Crédit Mobilier.	873 75	3 75	» »	880	6 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	1015	» 5	» »	1012 50	» »	2 50
Orléans (estampillé).	823 75	» 1	25	823 75	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1100	» »	» »	1100	» »	» »
Est.	517 50	» »	» »	518 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	826 25	» 1	25	830	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	570	» 5	» »	567 50	» »	2 50
Ouest.	537 50	» 5	» »	542 50	5	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1700	» »	» »	1700	» »	» »
Canal de Suez.	420	» 2	50	425	5	» »
Transatlantiques.	540	» 2	50	541 25	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	64 95	» »	» »	65	» 05	» »
Autrichiens.	418 75	1 25	» »	420	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	412 50	8 75	» »	432 50	20	» »
Victor-Emmanuel.	210	» »	» »	215	5	» »
Romains.	153 75	3 75	» »	155	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	457 50	1 25	» »	462 50	5	» »
Saragosse.	192 50	» 1	25	201 25	8 75	» »
Séville-Xérés-Séville.	35	» »	2 50	40	5	» »
Nord-Espagne.	165	» 5	» »	162 50	» »	2 05
Compagnie immobilière.	538 75	2 50	» »	537 50	» »	1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	315	» »	» »	315	» »	» »
Orléans.	307 50	» 75	» »	307 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 50	» 50	» »	306 50	» »	» »
Ouest.	306	» »	25	306	» »	» »
Midi.	305 25	» 25	» »	305 75	» 50	» »
Est.	308	» »	1	299 25	» »	8 75

Saumur, P. GODET, imprimeur.